

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 8 février 2010 à 20h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Jean-Guy Lafaille, délégué à l'administration - district #1  
 Robert Kennedy, délégué à la voirie – district #2  
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3  
 Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4  
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

ANNIVERSAIRE DU MOIS:	5 février:	André Richard
	6 février :	Linda Binette
	9 février :	Yanick Labelle

FÊTE LÉGALE DU MOIS: aucune

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2010
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2010

#### ADMINISTRATION

- 4.- SCFP – Section locale 3334/entente #6/signature/autorisation

#### LOISIRS

- 5.- Programme de création d'emplois/Placement carrière été – étudiants 2010/inscription

#### HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.- Site de transbordement/service de conteneur pour l'année 2010/soumissions par invitations/autorisation
- 7.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/règlement RT02-2009/approbation/résolution 09-12-236 à rescinder
- 8.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/règlement RT03-2010/approbation
- 9.- Arbressence Inc./offre de service
- 10.- Parole à l'auditoire
- 11.- Levée de la séance

10-02-013

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
 Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2010

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le procès-verbal du 11 janvier 2010, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-015 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2010

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE les comptes à payer au 31 janvier 2010, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-016 SCFP – SECTION LOCALE 3334/ENTENTE #6/SIGNATURE/  
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente #6 à intervenir avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-017 PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS/PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ -  
ÉTUDIANTS 2010/INSCRIPTION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'INFORMER le Gouvernement fédéral, que la Municipalité de Pointe-Calumet désire s'inscrire au Programme de création d'emplois « Placement carrière été - étudiants 2010 », pour la période estivale 2010.

QUE, Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SITE DE TRANSBORDEMENT/SERVICE DE CONTENEUR POUR  
2010/SOUMISSIONS PAR INVITATIONS/AUTORISATION

10-02-018 Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le directeur des services municipaux à demander des soumissions par invitations, pour le service de conteneur pour l'année 2010 au site de transbordement de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-019 RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-  
MONTAGNES/RÈGLEMENT RT02-2009/APPROBATION/RÉSOLUTION  
09-12-236 À RESCINDER

CONSIDÉRANT QUE le règlement RT02-2009 ne peut être approuvé par le service juridique du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approuve le règlement d'emprunt numéro RT02-2009 adopté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes le 21 septembre 2009, et décrétant une dépense de 4 000 000\$ pour la réalisation des travaux de vidange des boues des étangs aérés.

QUE la dépense prévue au règlement soit plafonnée à 2 000 000\$, compte tenu de l'offre de service de NewAlta.

QUE la résolution numéro 09-12-236, adoptée par le conseil le 14 décembre 2009, soit rescindée et devienne de nul effet.

QUE la présente résolution soit transmise à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes aux fins de l'approbation du règlement RT02-2009 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-02-020 RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-  
MONTAGNES/RÈGLEMENT RT03-2010/APPROBATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve le règlement RT03-2010 décrétant une dépense de deux millions neuf cent un mille quatre cent quatre-vingt un dollars (2 901 481\$) pour la réalisation des travaux de réfection des systèmes de ventilation, de remplacement des aérateurs de surface par un système d'aération à fines bulles, de réparation et acquisition d'aérateur de type Aire-02 et d'installation de débitmètres pour l'usine d'épuration des eaux usées sous la responsabilité de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

ARBRESSENCE INC./OFFRE DE SERVICE

10-02-021

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arbressence Inc., offre gratuitement aux citoyens de Pointe-Calumet, un service de collecte de retailles domestiques du cèdre dans le but d'en faire la transformation et la récupération dans une perspective écologique et économique;

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Arbressence Inc., au coût total de 348 \$, renouvelable une fois l'an et payable sur deux (2) versements, soit au début et à la fin de la saison de collecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

10-02-022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h25, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale